

REGLEMENT *

EUROMETROPOLE MASTERS 2023

*Samedi 21 et dimanche 22 janvier 2022
Mouvaux (Lille Métropole, FRANCE)*

** susceptible d'évoluer, voir la date de la version en bas de page*

CADRE, HORAIRES ET TYPE DE LA COMPETITION

CADRE DE LA COMPETITION

L'EUROMETROPOLE MASTERS aura lieu à l'Espace Multisports Jean Richmond, inauguré en mars 2013, à Mouvaux (59420), 2 place du cœur de Ville.

Le plateau sportif d'environ 1125m² permettra la mise en place de 7 surfaces de compétition. La salle de danse à l'étage permettra d'ouvrir une zone d'échauffement de plus de 200 m².

HORAIRES

- Samedi : début de compétition 9h, fin prévisionnelle 18h
- Dimanche : début de compétition 9h, fin prévisionnelle 14h

Les horaires peuvent varier en fonction du nombre de compétiteurs inscrits.

TYPE DE COMPETITION

Compétition internationale individuelle Open pour les Vétérans.
Label Excellence de la FFJDA depuis l'édition 2016.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est fixé à 20 €, pour tous les engagements avant le 31 décembre 2022. Entre le 1^{er} janvier et le 15 janvier 2022, le montant de l'engagement sera de 30 €. Aucune inscription ne sera prise entre le 16 janvier et la

date de la compétition, pas d'inscription sur place le jour de la compétition. Aucune inscription ne pourra être remboursée. Cependant, tout forfait justifié médicalement avant le 15/01/23, par courrier ou par mail, entraînera l'inscription offerte pour l'édition suivante.

Inscriptions en ligne :

L'inscription en ligne est obligatoire, via le site internet du Comité Nord de Judo et l'application Helloasso.

L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement.

REGLEMENT SPORTIF

Règlement général: le règlement sportif est, en substance, celui de la Fédération Internationale de Judo. Quelques spécificités ont été ajoutées, en fonction soit du règlement de la FFJDA, soit du règlement propre à l'organisateur.

1. Conditions de participation

Chaque fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo peut inscrire autant d'athlètes qu'elle le souhaite à travers ses clubs, dès l'instant où les conditions d'engagement sont respectées. Un athlète ne peut participer que dans une seule catégorie de poids et une seule catégorie d'âge. Des regroupements peuvent toutefois être décidés par l'organisateur, en fonction du nombre de participants.

Les combattants doivent avoir au moins deux années de licences et être au minimum titulaires de la Ceinture Verte, le jour de la compétition.

Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge, déterminée par son année de naissance.

Les combattants ayant la double nationalité ne pourront représenter qu'un seul pays.

Les combattants ayant participé à une compétition officielle internationale FIJ (hors Masters) durant les 2 saisons qui précèdent ne pourront pas participer.

2. Age et durée des combats

Catégorie d'âge	Femmes	Hommes	Année de naissance (voir les exemples)	Durée des Combats	Durée du golden score
30-34	F1	M1	1993 - 1989	3 min	Sans limite
35-39	F2	M2	1988 - 1984	3 min	Sans limite
40-44	F3	M3	1983 - 1979	3 min	Sans limite
45-49	F4	M4	1978 - 1974	3 min	Sans limite

50-54	F5	M5	1973 - 1969	3 min	Sans limite
55-59	F6	M6	1968 - 1964	3 min	Sans limite
60-64	F7	M7	1963 - 1959	2min30	1 min
65-69	F8	M8	1958 - 1954	2min30	1 min
70-74	F9	M9	1953 - 1949	2min 30	1 min
75-79	F10	M10	1948 - 1944	2min 30	1 min
80-84	F11	M11	1943 - 1939	2min30	1 min

Exemples :

- Les combattants ne doivent plus avoir obligatoirement 30 ans le jour de la compétition : *un(e) athlète né(e) le 31/12/1993 peut participer à l'édition 2023 ; il (elle) sera M1 (ou F1)*
- C'est l'année civile qui compte, non pas la date d'anniversaire : *un(e) athlète né(e) le 31/12/1988 sera inscrit(e) dans la catégorie M2 (ou F2), même s'il a 34 ans le 22/01/2023.*

3. Catégories de poids

Femmes

-48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; -78 kg ; +78 kg

Hommes

-60 kg ; -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; -100 kg ; +100 kg

Regroupements possibles : cf 6. Formule de compétition

4. Tenues

- Judogis :

Les judogis bleus sont acceptés et même encouragés, pour remplacer la ceinture rouge.

Toute marque est autorisée, dans la mesure où le judogi respecte les normes vestimentaires.

Attention : des contrôles de judogis seront possibles.

- Dossards :

Si l'organisateur distribue des dossards de sponsors aux athlètes, ils seront donnés avec l'accréditation et devront obligatoirement être portés pendant la compétition. Les dossards officiels FIJ ou UEJ pourront rester sur le judogi, ces dossards étant collés dessous.

- Bagues

Les judokas sont priés de retirer leurs bagues, y compris leur alliance. En cas de non-respect, HANSOKU MAKE.

5. Formule de compétition

- de 4 à 5 combattants : poule

- 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers de chaque poule qualifiés pour les demi-finales
- 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers de chaque poule qualifiés pour les demi-finales
- plus de 7 combattants : tableau à double repêchage
- pour 1, 2 ou 3 athlètes : l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âge et/ou de poids, en privilégiant ceux par la catégorie d'âge la plus proche

6. Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions.

Les horaires seront donnés aux athlètes, suivant leur catégorie :

- **Samedi 22 janvier :**
 - 9h00 : M4
 - 10h30 : M3
 - 12h00 : M2
 - 13h30 : M1
 - 15h00 : Toutes les féminines (F1 à F11)
- **Dimanche 23 janvier :**
 - 9h00 : M5
 - 10h00 : M6 à M11

7. Règles en matière de « golden score »

Le Golden score sera utilisé en cas d'égalité. Il sera sans limite pour les catégories F1/M1 à F6/M6. La durée maximale sera de 1 minute pour les catégories F7/M7 à F11/M11.

8. Relation grade/championnat

La relation grade-championnat sera appliquée, conformément aux textes officiels fédéraux (CF « *Règlement des compétitions de loisir* »).

- Pour les combattants de la Ligue Hauts-de-France, les points pourront être marqués sur place, en cas d'accord du représentant régional du Comité d'Organisation Régional des Grades (CORG).
- Pour les combattants français des ligues hors Hauts-de-France, les responsables des Comités d'Organisation Régionaux des Grades (CORG) se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution, pour la validation des points.
- Pour les étrangers, les responsables du Comité d'Organisation des Grades du pays concerné se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution pour valider les points, si leur fédération l'autorise.



EUROMETROPOLE
MASTERS 2023

COMITE NORD DE JUDO - EUROMETROPOLE MASTERS
Tél : 33 (0)3 20 59 92 39 - <https://www.comitenordjudo.fr>
Maison Départementale du Sport - Parc d'Activités des Près -
Denis Papin
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - FRANCE

Eurométropole masters 2023

PESEES ET CONTROLES

- Rappel : pas d'inscription, ni de pesée le jour J !
- Horaires de pesée :
 - Pour les catégories qui **combattent le samedi** : Pesée le **vendredi de 18h à 21h** à l'espace Jean Richmond à Mouvaux.
 - Pour les catégories qui **combattent le dimanche** : Pesée le **samedi de 16h à 18h** à l'espace Jean Richmond à Mouvaux.
 - Il sera impératif de respecter les créneaux horaires de la pesée.
- **Aucune tolérance de poids**
- Documents à présenter au contrôle :
 - Pour les Français, les mêmes conditions exigées dans le cadre de la FFJDA (pièce d'identité (passeport ou carte d'identité, pas de permis de conduire), passeport avec 2 timbres de licences dont celui de la saison en cours et certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique du judo en compétition)
 - Pour les étrangers : ils devront apporter tout justificatif permettant de démontrer qu'ils sont en règle avec leur Fédération affiliée obligatoirement à la Fédération Internationale de Judo, qu'ils ont au moins deux années de pratique, qu'ils sont minimum ceinture verte et qu'ils sont aptes médicalement pour la compétition ; à défaut de présentation d'un certificat médical, ils combattront sous leur entière responsabilité personnelle
 - Aucun combattant ne sera admis à participer s'il ne peut pas prouver qu'il appartient à un club affilié à sa Fédération, elle-même affiliée à la Fédération Internationale (UEJ ou FIJ).
 - Assurance : Chaque combattant est tenu de prendre lui-même une assurance responsabilité civile et dommages corporels, s'il ne l'a pas déjà souscrite dans le cadre de sa Fédération, soit par le biais de son club affilié, soit par le biais de la licence-assurance fédérale. Les organisateurs déclinent toute responsabilité
- Droits à l'image, assurance, certificat médical et règlement : L'accord se fait uniquement en ligne lors de l'inscription ; merci de cocher la case qui vaut signature, à défaut, l'athlète ne pourra pas participer.

ATTESTATION DE DROITS A L'IMAGE, ASSURANCE, CERTIFICAT MEDICAL ET REGLEMENT

DROITS A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par le Comité Nord de Judo ou par sa Commission Masters, l'image et la voix des participants sont susceptibles d'être captées par tout moyen vidéo dans le cadre des compétitions et des activités annexes. Le signataire du présent formulaire autorise le Comité Nord de Judo et sa Commission Masters à procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et à diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tout support de communication audiovisuel quel qu'il soit et notamment : site internet du Comité Nord de Judo ou de sa Commission Masters, diffusions vidéo, journaux sportifs télévisés, judo tv, réseaux sociaux. Cette autorisation est consentie pour la promotion du Comité Nord de Judo et de sa Commission Masters à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les Français, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la FFJDA, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre indication à la pratique du Judo y compris en compétition pour la saison 2022/2023.

Pour les étrangers, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la fédération nationale de son pays d'origine, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre indication à la pratique du judo y compris en compétition pour la saison 2022/2023.

REGLEMENT :

Le signataire atteste avoir pris connaissance du règlement de la compétition EUROMETROPOLE MASTERS de Judo dans son intégralité, via le site internet : <http://www.comitenordjudo.fr>

ACCREDITATIONS, COACHING, RECOMPENSES ET MEDAILLES

Accréditations, coaching

- Chaque compétiteur se verra remettre une accréditation, lors de la pesée, la veille de la compétition.
 - L'accréditation sera demandée obligatoirement pendant la compétition, pour accéder à la zone d'échauffement ou, à l'appel du nom du combattant, à la zone de compétition. Attention, en 2023, elle sera obligatoirement récupérée par l'organisation à l'entrée dans la zone de compétition et devra être reprise par le combattant à l'issue de son combat, à la sortie ; aucun athlète ne pourra se présenter pour combattre s'il n'a pas récupéré son accréditation à la sortie.
 - Un seul coach sera autorisé par athlète en zone de compétition, il se présentera avec l'athlète et sortira de la zone de compétition avec l'athlète à l'issue du combat.
 - Un seul badge de coach sera transmis à l'accueil au représentant du club, pour 5 athlètes.

Récompenses et médailles

Récompenses (sous forme de lots, pas de prime) pour le podium de chaque catégorie :

- Les 4 premiers dans le cadre des tableaux (1^{er}, 2^{ème} et deux 3^{èmes}), à partir de 6 combattants,
 - Les 3 premiers dans le cadre de poules (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}), entre 2 et 5 combattants.
- Le 4^{ème} de poule n'est alors pas considéré comme deuxième 3^{ème}.

Si un combattant est seul dans sa catégorie, il ne pourra pas être récompensé par un lot.

Par contre, il est considéré comme vainqueur de sa catégorie et se verra attribuer la médaille d'or.

Sous certaines conditions *, les médailles pourront être cumulées par un combattant, dans le cadre des regroupements, mais pas les lots.

** seuls les athlètes « lésés » par le regroupement pourront cumuler les médailles, à titre d'exemples :*

- dans un regroupement de 4 athlètes M5-66kg avec un athlète M5-60kg, l'athlète de -60kg obtiendra la médaille d'or de sa catégorie, étant seul, plus celle du regroupement, s'il termine dans les 3 premiers du regroupement ; par contre, les athlètes -66kg du podium, ne pourront, eux, percevoir qu'une seule médaille, bien qu'il s'agisse d'un regroupement

- dans un regroupement de 6 athlètes, dont 3 athlètes F1-57kg et 3 athlètes F2 -57kg, seules les féminines F2 pourront cumuler les médailles, soit les 3 médailles de leur catégorie + la médaille du podium du regroupement, si elles montent sur le podium.